

## AVENANT N°1

### Article 2 – Catégories

**Mini OGP France 115** : Pilotes à partir de 7 ans révolus le jour de l'épreuve où ils sont engagés jusqu'à 12 ans au 31 décembre de l'année en cours. **A partir de 2024, l'âge maximum sera ramené à 10 ans.**

Jusqu'à 80cc 2T à variateur ou 110cc embrayage automatique ou jusqu'à 65cc 2T ou 115cc 4T à boîte de vitesse. Puissance maximum 12cv à la roue arrière.

Plaques blanches – Numéros noirs.

**Mini OGP France 160** : Pilotes à partir de 9 ans révolus le jour de l'épreuve où ils sont engagés jusqu'à ~~13~~ **14** ans au 31 décembre de l'année en cours.

Machines limitées à 85cc 2T et 160cc 4T monocylindre. Puissance maximum 15cv à la roue arrière.

Plaques noires – Numéros blancs.

**Mini GP France** : Pilotes à partir de 10 ans jusqu'à 14 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Machine Ovhale GP 0-160 (modèle homologué depuis 2016) ou Ovhale GP 0-160 Evo (modèle homologué depuis 2022).

Plaques rouges – Numéros blancs.

Les machines électriques sont admises en Championnat de France Mini OGP 115 et 160 sous réserve de respecter les règles de puissance dans les catégories mentionnées.

### SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES

Tout ce qui n'est pas autorisé et précisé dans le règlement technique est interdit.

Tout pilote dont la machine dépasse la norme de puissance autorisée, est exclu du classement de la course.

#### Vérifications techniques

Les machines doivent répondre aux clauses du règlement technique et être munies de trois plaques réglementaires portant le numéro de course. Une frontale et deux arrières de chaque côté du dossier de selle.

Les plaques de course sont de forme rectangulaire, dimensions 280mm x 235mm.

Dimension des chiffres :

- Hauteur : 14 cm - Largeur : 9 cm

- Epaisseur : 2,5 cm - Espacement entre deux chiffres : 2,5 cm

~~Les numéros doivent être compris entre 1 et 99.~~

[...]